

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 88 (1937)
Heft: 5

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette œuvre de grande envergure est due à la prévoyance et à l'endurance d'une génération qui n'est plus. Souhaitons que tous ceux qui, à l'avenir, seront appelés à prendre fait et cause pour ces travaux, voudront bien suivre le brillant exemple qui nous a été donné.

F. Fankhauser, insp. for., à Berne.

CHRONIQUE.

Confédération.

Programme d'un voyage d'études forestières dans l'Ouest de la France.

Dimanche soir, 13 juin 1937 (vers 17 ou 20 heures) : Départ de Paris pour Blois, par Orléans. — Coucher à Blois.

Lundi 14 juin : Visite des reboisements résineux de la Sologne; arrêt au château de Chambord. — Si possible, coucher à Blois.

Mardi 15 juin : Matin : Visite de la forêt domaniale de Blois (chêne), déjeuner à Blois, visite du château. — *Après-midi* : Trajet en chemin de fer Blois—Le Mans. Coucher au Mans.

Mercredi 16 juin : Visite de la forêt domaniale de Bercé (chêne). Coucher à Alençon ou Le Mans, suivant les trains.

Jeudi 17 juin : Visite des forêts domaniales de Bellême et Reno-Val-dieu (chêne). Coucher à Alençon.

Vendredi 18 juin : Visite du port autonome du Havre et des chantiers de bois coloniaux et exotiques. Coucher à Paris.

Samedi 19 juin : Visite des peupleraies de la vallée de l'Ourcq; coup d'œil sur la forêt de Villers-Cotterets. Coucher à Paris.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le département soussigné a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :¹

MM. *Hans Dorsaz*, de Simplon-Dorf (Valais)

Candid Knüsel, d'Inwil (Lucerne)

Josef Kölbener, d'Appenzell

Christian Luck, de Luzein (Grisons)

Andrea Nold, de Felsberg (Grisons).

Berne, le 20 avril 1937. *Département fédéral de l'intérieur.*

Cantons.

Vaud. *Société vaudoise de sylviculture.* L'assemblée générale d'hiver de la *Société vaudoise de sylviculture* a eu lieu le 20 février, à Lausanne, dans la salle Tissot, devant une nombreuse assistance.

¹ Le nombre des candidats qui s'étaient annoncés pour subir les épreuves de l'examen d'Etat s'élevait à 7.

On y entendit des exposés très intéressants sur « l'emploi du bois dans la construction »; ce sujet d'actualité avait attiré à la séance un nombre inusité de membres non-forestiers, dont on aimerait pouvoir relever toujours la présence à ces réunions.

On peut féliciter et remercier le comité, présidé par M. *Frank Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, de l'heureux choix des conférenciers et des thèmes qu'ils ont développés.

En ouvrant la séance, le président salua avec cordialité les membres présents. Les cantons voisins, le Lyonnais, le Jura, la Haute-Savoie sont fidèles au rendez-vous, ce dont les Vaudois leur savent gré. — Il rappelle la mémoire des disparus, en particulier celle de M. *Albert Piliichody*, ancien inspecteur fédéral à Berne et inspecteur forestier au Sentier, qui a longuement siégé au comité de la « vaudoise » et lui a beaucoup donné; l'assemblée se lève en hommage à leur souvenir. — Les opérations administratives sont ensuite rapidement faites et les propositions du comité pour l'année en cours ratifiées, sans discussion.

En fin d'exercice 1936, la Société compte 343 membres, nombre légèrement inférieur à celui de fin 1935. Rappelons aux sociétaires qu'en cas d'insuccès au rajeunissement naturel, il faut ouvrir des pépinières... La cause forestière réclame des amis et des champions plus nombreux. Sa fortune s'élève à 11.829,05 fr.; une augmentation de plus d'un millier de francs est imputable à une plus-value sur titres, causée par la dévaluation. Le budget pour 1937 se monte à 1.750 fr. avec déficit présumé de 250 fr. Aux dépenses, les deux gros postes sont constitués, d'une part par l'allocation à la course d'été (700 fr.) et, d'autre part, par des subventions au « Journal forestier suisse », à l'Office forestier central, à l'Agenda forestier vaudois et à un prix à l'Ecole d'agriculture (430 fr.); le solde est réservé aux frais d'administration, impôts, frais de séance d'hiver. — Par ses contributions, la Société continue à défendre les intérêts supérieurs de la forêt suisse.

Sur proposition de M. *Hess*, inspecteur fédéral des forêts à Berne, l'assemblée décide que la course d'été se fera dans le canton de Berne, et aura pour objet la visite des célèbres forêts jardinées de Schwarzenegg. Il faut souhaiter à la course une participation record; la beauté de ces forêts le justifie.

M. *Aug. Barbey*, expert forestier à Lausanne, développe ensuite avec chaleur l'épineux sujet de l'utilisation du bois de feu; il dépose une motion invitant la Société vaudoise de sylviculture à attaquer le problème de front, à en faire l'objet de sa prochaine préoccupation et à proposer des solutions. — Cette motion donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. *Graff* et *Gut*, inspecteurs forestiers, *Blanc* et le président. Ce dernier, qui dirige par ailleurs avec talent et une inlassable constance, le « Bureau romand de renseignements » de la Commission suisse du bois de feu, se déclare très heureux de voir s'élargir le cadre des efforts; la collaboration de plusieurs est néces-

saire, dit-il, pour progresser. — La motion est renvoyée, en fin de compte, pour étude et rapport au comité.

La question du bois de feu nous paraît avoir deux faces biaisées qui, dans la discussion, se sont parfois superposées.

On a mélangé des problèmes techniques — tels que la régression du bois dans son emploi comme combustible, sa supplantation par d'autres produits — à des problèmes commerciaux, tels que la vente du bois qui s'emploie encore aujourd'hui comme combustible. Ce sont là choses qui se tiennent, évidemment, mais il est pratiquement nécessaire de les dissocier.

Y a-t-il des moyens naturels et durables (nous excluons de ces qualificatifs la notion « subvention ») pour lutter contre les combustibles charbon, mazout, gaz, électricité, dans les immeubles modernes ? Quels sont ces moyens ? A quels autres emplois peuvent aspirer nos bois de feu ?

Lignum, la Commission suisse du bois de feu, la Société suisse pour l'étude des carburants de remplacement, et d'autres groupements étrangers étudient, chacun dans sa sphère, les membres de ce tout.

Rassembler les documentations éparses pourrait constituer l'œuvre de première nécessité requise.

Le second problème touche à la distribution du bois combustible lors de sa vente. Il est moins vaste que le premier, plus facile à résoudre mais tout aussi urgent, si l'on désire que le bois de feu puisse continuer à défendre les positions déjà très resserrées qu'il occupe sur le marché des combustibles.

Maint forestier ou propriétaire croit à la catastrophe s'il n'écoule pas à la première vente aux enchères, voire à la seconde mise, sa production de bois de feu frais ! Quel consommateur citadin, ou même souvent villageois, sinon le grossiste, peut-il acheter aujourd'hui, pour son usage personnel, du fayard qu'il ne pourra brûler que dans deux ans ? Où stocker le bois, d'ici là, vu l'absence de communs, hangars, caves ou greniers dans les immeubles modernes ?

Peut-on vendre aujourd'hui du vin, le lendemain de la récolte ? Non, en tout cas pas toute la production. Il faut la stocker dans des caves banales, depuis que les caves individuelles ont beaucoup diminué. Et pourtant, le vin se boit partiellement « nouveau », alors que le bois ne se brûle que sec...

La question du stockage du bois de feu, par le producteur, devient nécessité impérative. Cette question résolue, viendra celle de la vente; elle sera certainement peu difficile à résoudre. Nous en avons déjà des exemples. Dès le mois d'octobre, il y a régulièrement demande de bois secs de 1 ou 2 ans; régulièrement aussi, le producteur est incapable d'y satisfaire. Il est toujours possible de négocier un produit directement consommable, même dans les périodes noires. Il est, par contre, vain de s'obstiner à spéculer plus longtemps sur le bon vouloir du consommateur d'antan; il est mort. Aujourd'hui, le

consommateur est exigeant parce que gâté. Si le producteur veut vivre, il doit se plier; se mettre au service de la consommation.

Cette idée nécessaire du stockage du bois de feu a fait déjà son chemin. Dans le canton de Vaud, par exemple, il existe quelques réalisations méritantes et rentables, dues à l'initiative de forestiers et municipalités progressistes, qui peuvent servir d'exemple.

Vulgariser ces applications pourrait être une autre étape, dans la recherche des solutions demandées.

M. G. *Leuenberger*, inspecteur forestier à Nyon, parle ensuite avec aisance et clarté de la « *Préservation du bois contre l'incendie* », en s'attachant surtout à définir ce qu'on peut escompter de l'« ignifugation ». Ce travail fouillé est judicieusement illustré par des clichés. Apprenant avec plaisir qu'il doit être publié intégralement, nous n'entrerons pas ici dans le détail de la question et en tirons seulement les conclusions.

Le problème de l'ignifugation du bois n'est encore qu'imparfaitement résolu. Seule, l'ignifugation profonde, ou « à cœur », des pièces de dimensions courantes (charpentes, par ex.) peut les mettre à l'abri de la combustion. Mais cette ignifugation à cœur transforme les propriétés du bois; il devient dur, cassant, difficilement travaillable; l'opération exige en outre des installations coûteuses et, par elle-même, est très onéreuse. La protection superficielle du bois par des enduits ignifuges donne de bons résultats pour des pièces de faibles dimensions; elle est néanmoins peu durable et, de ce fait, son champ d'application est restreint.

Il ne faut pas en conclure que l'emploi du bois, même difficilement ignifugé, présente un danger dans la construction. Bien au contraire, la charpente bois se défend mieux, dans l'incendie, que la charpente métallique. Même partiellement charbonné, le bois conserve sa résistance, ne s'affaisse pas; il permet la mise en œuvre des moyens de lutte contre le feu, alors qu'ailleurs le combat est souvent impossible, à cause de l'effondrement brutal des immeubles.

L'incendie éclate rarement dans la carcasse ou charpente des immeubles, mais surtout à l'intérieur; c'est par son contenu qu'une maison prend généralement feu; il est injuste d'en vouloir incriminer toujours le bois.

Avec le modernisme, la réduction de l'emploi de flammes nues dans les intérieurs — foyers, fourneaux, lampes à pétrole, bougies — remplacées partout par l'électricité, des chaudières closes de chauffage central, etc., les causes initiales d'incendie sont beaucoup plus rares qu'autrefois. Il serait donc logique de revenir à un plus grand emploi du bois, même non ignifugé, dans la construction, puisque les risques initiaux d'inflammation ont diminué.

M. *Pierre Despond*, ingénieur forestier et industriel du bois à Bulle, développe enfin avec grande compétence les rapports qui lient « le bois et le chauffage central ». Polytechnicien diplômé et chef

d'une des plus importantes scieries de Suisse, M. Despond est spécialement documenté sur la question, car il l'a étudiée théoriquement et pratiquement.

Le chauffage central est jusqu'ici, sans conteste, l'ennemi le plus tenace du bois. Voici pour quelles raisons.

Le bois a la propriété de varier de volume lorsque sa teneur en eau varie. On dit qu'il « travaille ». Ce n'est pas sans inconvénient dans la menuiserie et l'ébénisterie spécialement. Si un parquet, une porte, une fenêtre gondolent de l'été à l'hiver, on incrimine d'abord le maître d'état, qui les a fournis et posés; puis le producteur, le marchand de bois, qui les aurait mal débités et mal conditionnés, enfin le bois lui-même, qu'en guerre lasse, l'architecte s'efforce de remplacer par un produit plus stable.

Le seul responsable de tout le mal reste, néanmoins, le chauffage central.

La chaleur qu'il développe, dans une pièce, crée une siccité relative de l'air, malsaine pour le bois comme pour l'homme et tout à fait différente de celle que procuraient les anciens moyens de chauffage à circulation d'air.

L'air contient normalement une certaine quantité d'eau en dissolution. La quantité d'eau que peut dissoudre un mètre cube d'air varie avec la température de cet air, dans le rapport suivant :

Température	Poids en grammes de la vapeur de l'eau
0° C	4,84 g
+ 10° »	9,33 »
+ 20° »	17,13 »
+ 25° »	23,30 »
+ 30° »	30,03 »
+ 40° »	50,63 »

A une température de + 20° C, l'air peut absorber ainsi près de quatre fois plus d'eau qu'à 0° C. Mais il est fort rare que l'air contienne exactement la quantité saturante de vapeur d'eau qu'il pourrait contenir. En général, dans nos climats tempérés il n'en contient que de 60 à 80 0/0, soit en moyenne 70 0/0. Tant que l'air n'est pas saturé, il absorbe, des corps qu'il entoure, l'eau qui lui manque. Plus son point de saturation est éloigné, plus son pouvoir d'assèchement est fort.

Le bois sec à l'air est celui qui a subi, pendant un temps assez long, l'action de l'air extérieur à 70 0/0 d'humidité relative et n'est plus à même de céder d'avantage d'eau — donc de travailler — si l'humidité relative ne varie plus.

Autrefois, grâce aux appels d'air extérieur provoqués par les fourneaux installés dans les pièces mêmes qu'ils devaient chauffer, l'air intérieur d'un immeuble avait approximativement le même pourcentage d'humidité que l'air extérieur. Le bois sec à l'air extérieur était

également sec à l'intérieur; son équilibre volumétrique restait stable. Parquets, boiseries, meubles en bois massifs conservaient leur forme.

Avec le chauffage central actuel, il n'y a plus d'appel d'air extérieur, plus d'introduction constante de vapeur d'eau. Les températures courantes de + 18 à 20° C, dans lesquelles on vit en vase clos, donnent à l'air une puissance desséchante considérable. Le bois est vidé de son eau de constitution; il se fendille, éclate, gigote. Le printemps venu, toutes fenêtres et portes s'ouvrant, ses cellules absorberont par osmose l'humidité atmosphérique et le bois reprendra sa forme initiale.

La sécheresse relative élevée de l'air, provoquée par le chauffage central, incommoder autant l'homme que le bois. Elle augmente sa transpiration, déshydrate les tissus — nez, gorge, bronches — provoque des troubles rénaux. Les médecins commencent à s'en préoccuper et les Américains ont déjà fait à ce sujet des expériences très intéressantes. On arrive à la persuasion de la nécessité de réhumidifier l'air des habitations.

Cette réhumidification des locaux, appelée pompeusement « climatisation », est déjà appliquée dans certaines industries comme dans les minoteries, les fabriques de cigares par exemple.

Depuis longtemps, on place sur les radiateurs des bassins ou récipients contenant de l'eau et que l'on croit suffisants pour humidifier l'air. Si, théoriquement, l'idée est juste, pratiquement son application est nettement insuffisante. Un petit calcul fait par M. Despond prouve qu'en une seule journée, et pour un local de 20 m² de surface et 3 m de hauteur, c'est plus de trois litres d'eau que devraient abandonner les récipients pour que l'atmosphère de la pièce soit normale; et on oublie le plus souvent de remplir les godets...

Il est intéressant de noter qu'un inventeur fribourgeois, Monsieur *E. Dousse*, va lancer sur le marché, sous le nom de « Psychroradiateur », un nouvel appareil de chauffage. Il s'agit d'un radiateur à chapeau ouvert, formant récipient. Celui-ci est alimenté par une conduite d'eau et pourvu d'un trop plein. La surface d'évaporation de l'eau de réhumidification et son chauffage direct, par le corps même du radiateur, assureront une efficacité très supérieure à celle des humidificateurs mobiles. Cette innovation permettra d'améliorer sensiblement les installations existantes.

Nous entrons dans l'ère de la « climatisation ». Le chauffage central prôné comme une panacée, a trouvé ses correctifs et peut s'« humaniser ». Nos santés, comme l'emploi du bois dans les immeubles, ont le droit d'espérer. Nous avons le devoir, comme producteurs de bois, de diffuser cette notion de chauffage climatisé qui redonnera au constructeur, à l'architecte, le désir d'employer nos bois massifs. C'est l'envoi final de l'excellent exposé de M. Despond, qui est chaleureusement applaudi.

L'esprit dûment meublé par ces exposés enrichissants, l'assemblée se transporte alors à l'Hôtel de la Paix, où un excellent déjeuner

ragaillardit le corps. On a le plaisir d'y entendre encore M. le président *Aubert*, qui développe les tâches accomplies et à résoudre encore par la Société, M. *Grivaz*, chef du Service cantonal des forêts, représentant le chef du Département de l'agriculture, et M. *Vuillaume*, inspecteur principal des eaux et forêts, à Thonon.

Jacques Barbey.

Neuchâtel. *Association forestière neuchâteloise.* L'Association forestière neuchâteloise a tenu son assemblée générale annuelle, mercredi 7 avril, à Neuchâtel.

Les 36 personnes présentes représentaient 27 propriétaires de forêts publiques (Etat, communes et corporations) et 4 propriétaires de forêts privées.

Du rapport du conseil d'administration, sur l'exercice 1936, quelques chiffres intéressants sont à relever. La vente des *grumes* a été importante, le double de ce qu'elle fut en 1935 : 15.463 m³, contre 7780 m³ en 1935. Cette différence n'est aucunement un indice réjouissant; elle est le résultat de la mévente de 1935 et de la liquidation, à des prix très bas, au printemps et en été 1936, des stocks invendus.

La vente des *stères de râperie* fut, par contre, un débouché important : 15.485 stères furent expédiés, contre 8500 en 1935. L'évacuation rapide des bris de neige de décembre 1935 fut assurée par ces fortes livraisons.

Le marasme des affaires a lourdement pesé sur le commerce des bois jusqu'à la dévaluation. Dès ce moment, l'allure du commerce des bois a complètement changé. Une forte demande a permis une hausse des prix normale, et bienvenue, sur les prix de liquidation du début de l'année. Les *bois de feu* accusent une légère tendance à la hausse, suivant en cela la hausse des combustibles minéraux. L'utilisation des bois de feu dans les chauffages centraux a pris déjà une certaine importance, et tend à augmenter.

L'Association forestière neuchâteloise a soutenu diverses recherches, dans le but de trouver de nouveaux débouchés à nos bois — bois de feu principalement. La création de nouvelles usines dut être abandonnée, à cause de capitaux trop importants nécessaires à leur mise en marche.

Il est décidé que l'Association forestière neuchâteloise s'intéressera à l'installation de fourneaux-potagers modernes, chauffés au gaz de bois, en subventionnant le premier appareil installé dans chaque localité du canton. Le moment paraît propice à une campagne de propagande.

L'Association forestière neuchâteloise a augmenté son effectif de deux nouveaux membres, propriétaires privés. C'est un fait réjouissant. Groupant la grande majorité des forêts publiques du canton, l'Association tend à atteindre aussi la propriété privée, afin de pouvoir assurer à tous les avantages d'un groupement bien constitué, dont la nécessité s'avère de plus en plus.

J. P. C.

Camions à bois. Le Conseil d'Etat a pris, le 7 avril 1937, un arrêté réduisant de 50 %, pendant cinq ans, la taxe des camions automobiles marchant au bois ou au gaz de bois.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de l'Ecole nationale des eaux et forêts et de la Station de recherches et expériences forestières de Nancy. Tome V, fasc. 3; 111 p. avec 1 planche hors texte et 14 figures dans le texte. — Editeur : Berger-Levrault, à Nancy. — 1935 (paru en 1937).

De ce fascicule des *Annales* de l'Ecole forestière de Nancy, nous avons déjà reproduit, au dernier cahier du « Journal », quelques passages et les conclusions d'une étude sur l'« Utilisation en papeterie du bois de 3 conifères américains, cultivés dans l'est de la France ». — Le volume débute par un bel article nécrologique sur le professeur *G. Huffel* (1859—1935), du professeur *H. Vaillant*, illustré d'un fort beau portrait de celui qui, de longues années durant, a représenté brillamment la science forestière française et déployé une magnifique activité littéraire.

Dans une « *Contribution à l'étude des propriétés élastiques des bois* », *M. J. Campredon*, chef du laboratoire d'essais de l'Institut national du bois à Paris, décrit les méthodes d'essais employées au cours des temps pour telle étude. Se basant sur les recherches qu'il a effectuées à Nancy, *M. Campredon* classe les bois, au point de vue élastique, en 3 catégories :

1° Les bois fortement anisotropes : épicea, sapin.

2° Les bois moyennement anisotropes : pin sylvestre, douglas, bouleau.

3° Les bois faiblement anisotropes : frêne, érable, hêtre, chêne.

L'auteur se propose de poursuivre cette étude par des essais sur d'autres essences.

La 3^e et dernière communication est de *M. L. Lutz*, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris, sur : *Méthodes permettant de déterminer la résistivité des bois bruts ou immunisés soumis à l'attaque par les champignons lignicoles*. On reste surpris, après avoir lu le titre ci-dessus, que l'auteur n'ait pas cru devoir indiquer les raisons pour lesquelles il estime nécessaire de forger un terme français nouveau, que le dictionnaire Larousse ne mentionne pas. Etait-il bien nécessaire de substituer à « résistance » ce mot de *résistivité* qui, en somme, n'apporte rien de neuf et ne sonne pas plus agréablement à l'oreille ? Faute de toute indication, nous restons sceptique.

Les essais tentés s'appliquent à l'étude des produits capables d'empêcher la production de champignons destructeurs du bois, ou de les faire périr; puis à l'étude de la résistance des bois bruts ou immunisés contre les champignons lignicoles, ou encore à l'examen de la pénétration des substances antiseptiques dans les bois imprégnés. — L'auteur expose une technique qui, à l'en croire, doit diminuer, dans une large mesure, les inconvénients des moyens de lutte appliqués jusque'ici.

H. B.

Corrigendum. Dans l'article de *M. S. Aubert* (cahier n° 3) sur « le Noirmont », il s'est glissé une erreur que nous prions nos abonnés de vouloir bien corriger. A la page 61, 2^{me} alinéa, à la 3^{me} ligne, lire « argovien », au lieu d'urgonien.